

**DEPARTEMENT DE L'AIN**  
**COMMUNE DE MONTREVEL EN BRESSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE ORDINAIRE PUBLIQUE**  
**DU 2 JUILLET 2024**

**Délibération n° 025 - 2024**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2024  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19  
Président : Jean-Yves BREVET, Maire

**Membres présents à la séance** : Jean-Yves BREVET – Christelle PERROUD - Christophe DESMARIS - Françoise ROUX – Sébastien RIGAUDIER - Annie MIGNOT - Jean-Jacques CHAVANNE – Bertrand BREVET – Mathilde VERNET – Gaele DIMBERTON – Nina ZACCAGNINO - Mireille GROSSELIN – Fabrice THOMASSON – Stéphanie LAURENCIN - Marie-Noëlle PRUDENT.

**Membres excusés avec un pouvoir** : Jean-Pierre ROCHE (Pouvoir à Christelle PERROUD) – Pascale CAVILLON (Pouvoir à Françoise ROUX) - Ludovic VINCENT (Pouvoir à Jean-Yves BREVET)

**Membre absent** : RAVIER Pierre-Yves.

**Secrétaire de séance** : Annie MIGNOT

**OBJET : DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.**

Rapporteur : Jean-Yves BREVET

Par délibérations du 28 mai 2020 et du 19 novembre 2020, le conseil municipal a délégué certaines de ses attributions au maire, ainsi qu'il est prévu à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Par délibération en date du 5 décembre 2023, le conseil municipal a autorisé le Maire à admettre en non-valeur les créances irrécouvrables jusqu'à 100€ (seuil fixé par décret n°2023-523 du 29/06/23). Par délibération en date du 13 février 2024, le conseil municipal a également autorisé le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, dans les règles annoncées dans la délibération, pour l'année 2024.

Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, M. le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation. (Voir Annexe I)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Ouï l'exposé,**


**A l'unanimité des membres présents ou représentés**

**PREND ACTE** du compte rendu des décisions prises par M. le Maire annexé à la présente délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.  
ET ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,



Jean-Yves BREVET



Le secrétaire de séance



Annie MIGNOT

Je certifie que le présent acte  
est exécutoire conformément aux  
lois et règlements, après transmission  
et publication ou notification.